



Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil

**AVIS PUBLIC
ENTREE EN VIGUEUR D'UN REGLEMENT**

Règlement d'emprunt No. 25.09

Est par les présentes donné, par la soussignée, que :

Lors de la séance du conseil du 1^{er} octobre 2025, le règlement suivant a été adopté :

« Règlement No. 25.09 décrétant un emprunt de 41 220 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt Nos. 13.04, 13.04-P.I.Q.M. et 13.05 »

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi comme suit :

Par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 octobre 2025.

Ce règlement est entré en vigueur le 16 octobre 2025.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement durant les heures d'ouverture des bureaux municipaux.

Donné à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 24 octobre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-secrétaire